

J'ai examiné à Paris, à l'Exposition, le crâne de Charlotte Corday, exposé par M. Roland Bonaparte; de cette inspection, rapide il est vrai, j'ai pu cependant conclure que c'était un crâne anormal pour une femme, car il était platycéphale, viril, et avait une fossette occipitale moyenne et des cavités orbitaires trop grandes. M. Topinard a nié toutes ces ano-

(1) Dans une étude sur le crâne de Charlotte Corday, publiée récemment, M. Topinard concluait que ce crâne pouvait, en dépit de quelques particularités, être considéré comme normal. Nous avons reçu à ce propos cette réponse de M. Lombroso.

malies; toutefois, dans la *Revue d'anthropologie* (janvier 1890), il donne de ces particularités, tout en se refusant à les considérer comme des anomalies, une description qui confirme tout à fait mes conclusions.

Je n'ai qu'à me servir des paroles mêmes de l'auteur : « Il ne présente pas de déformations, et cependant, ce qui frappe de suite lorsqu'on le regarde de profil, c'est qu'il est platycéphale et a une dépression post-bregmatique légère. Mais c'est un état normal, une simple variation individuelle. »

Peut-être M. Topinard aurait-il raison si, dans les crânes normands, la platycéphalie était la règle; mais elle ne l'est pas.

Du reste, l'auteur oublie sa conclusion lorsqu'il écrit, quelques pages plus loin, que, « au contraire de ce qui est chez Charlotte Corday, le crâne de la femme est haut en comparaison de celui de l'homme »; donc, ici, la platycéphalie est doublement anormale.

La capacité de ce crâne est de 1360 centimètres cubes, tandis que chez les Parisiennes elle est de 1337. Ne doit-on donc pas conclure qu'il a une capacité plus grande que la moyenne?

De même l'aire orbitaire est calculée par M. Topinard, chez Charlotte Corday, à 133 centimètres carrés, tandis que celle de Parisiennes est de 126 centimètres carrés.

Mais il faut ajouter une anomalie très importante : ce crâne présente les wormiens du ptérior, ce qui est très rare chez les gens normaux (8 pour 100), surtout chez les femmes, tandis que cela est fréquent chez les criminels (23 pour 100).

M. Topinard a constaté encore, à gauche, l'existence de l'apophyse jugulaire — mamelon situé entre le point jugulaire et le condyle gauche de l'occipital.

Mais sur la photographie qu'il nous donne, nous voyons d'autres anomalies qu'il oublie : la grande asymétrie des orbites, la gauche étant énormément plus grande; les arcades sourcilières, les crêtes temporales et les lignes crotaphitiques bien plus développées qu'on ne le voit chez la femme; l'asymétrie du crâne enfin, car, à gauche, on voit dans la verticale les arcades zygomatiques, qu'on ne voit pas à droite.

Les sutures sont simples : c'est là un autre caractère d'infériorité dont convient M. Topinard; mais ce que M. Topinard ne note pas, c'est que l'insertion de la sagittale dans la coronaire est asymétrique.

Dans l'endocrâne, l'auteur nous dit que la branche inférieure de la crête se bifurque, l'une des divisions mourant (*sic*) presque aussitôt, l'autre se maintenant en diminuant de relief jusqu'à une petite distance du pourtour du même côté du trou occipital. Entre les deux, il y a une dépression — ce qui serait une disposition normale. Mais cette disposition normale, c'est la fossette occipitale qu'on trouve chez 5 pour 100 des hommes normaux, chez 3 pour 100 des femmes, et chez 16 pour 100 des criminels!

Toutes ces anomalies ne comptent pas pour M. Topinard, pour qui elles ne sont que des variations individuelles; eh bien, pour nous, ces variations individuelles sont des anomalies pathologiques.

— En traitant par la potasse alcoolique les produits résultant de l'action du brome sur l'éther méthylacétylacétique, M. Demarçay a obtenu, il y a dix ans environ, deux acides, l'acide *tétrique* et l'acide *oxytétrique*. Ce dernier était représenté par la formule $(C^4 H^4 O^3)^3 H^2 O = C^{12} H^{14} O^{10}$. Mais cette formule ayant paru peu vraisemblable, M. Ch. Cloez a re-

IQUE.

partis par la gare, à destination du Havre, Bordeaux, Boulogne, Anvers, Amsterdam, Rotterdam, Saint-Nazaire et Gènes, ports d'embarquement.

Comme d'habitude, ce sont les Italiens qui ont fourni, l'année dernière, le plus fort appoint à l'émigration, à laquelle nos nationaux n'ont donné que 2061 sujets, et c'est Buenos-Ayres qui a attiré le plus d'émigrants, la moitié environ du chiffre total, puis Santos et Rio-Janeiro.

L'embarquement des émigrants, à Marseille, a donné lieu à 76 départs de steamers, dont 14 étrangers seulement.

Les émigrants français, au nombre de 2061, provenaient de 74 départements divers, dont la Savoie a fourni 239 individus, la Corse 221, les Bouches-du-Rhône 181, les Hautes-Alpes 170, l'Aveyron 86, l'Isère 80, le Var 65, le Vaucluse 61, le Rhône 63, la Drôme 46, les Basses-Alpes 45, etc. L'Algérie figure dans cette énumération avec le chiffre de 74 et l'Alsace-Lorraine avec celui de 8.

En ajoutant le nombre de 22 594 émigrants embarqués, l'année dernière, dans notre port, à celui de 237 317 qui représente le mouvement des autres passagers, cela fait un total de 259 911 individus embarqués ou arrivés dans notre port en 1889. Pendant cette année, la moyenne du mouvement quotidien a donc été, approximativement, de 712 personnes arrivées ou parties.

— LES FAMILLES DE SEPT ENFANTS. — On sait que l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889 a exempté de la contribution personnelle mobilière « les père et mère de sept enfants vivants, légitimes ou reconnus ».

A la suite de ce vote, l'administration a fait le dénombrement des familles qui se trouvent dans les conditions visées par la loi. En voici le résultat :

Nombre des communes où il y a eu des exemptions.	26 623
Nombre des contribuables exemptés.	148 808
Nombre de leurs enfants vivants	1 157 547
Nombre des cotes personnelles supprimées.	146 928
Nombre des loyers matriciels d'habitation supprimés.	131 075
Valeur locative réelle des habitations des exemptés (telle qu'elle résulte de l'évaluation de la propriété bâtie).	19 603 522 »
Montant des cotes personnelles supprimées	267 274 90
Montant des cotes mobilières supprimées en principal et centimes additionnels.	2 034 209 85
Montant total des cotes supprimées.	2 301 484 75

Décomposition des 148 808 exemptés suivant le degré d'aisance :

Très aisés ou riches	5 475
Aisés.	29 697
Peu aisés.	113 636

Décomposition des 2 301 484 fr. 75 de cotes supprimées suivant le degré d'aisance :

Très aisés ou riches	504 647 68
Aisés.	679 221 70
Peu aisés.	1 027 615 37

— DEUX GIGANTESQUES DÉFENSES D'ÉLÉPHANTS. — La *Revue des sciences naturelles appliquées* raconte qu'on présentait, il y a deux ans, à la Société zoologique de Londres, l'unique défense d'un éléphant tué vers 1836, défense remarquable par sa taille. Elle avait, en effet, 1^m,85 de long et pesait 50 kilogrammes. La même Société a reçu, le 7 février de l'année dernière, une autre défense provenant de Zanzibar, et la plus grosse, paraît-il, qui ait jamais été enlevée à un éléphant africain. Pesant 92 kilogrammes, elle a 2^m,87 de longueur suivant sa courbure; posée verticalement, sa pointe se trouve à 1^m,50 du sol; la circonférence de sa base est de 50 centimètres.